



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE  
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITÉ



MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET  
DE L'ÉCONOMIE MARITIME

## APPEL A PROJETS AUX ENTREPRISES SOLIDES OU GIE INTÉRESSÉS PAR LES FONDS REVOLVING DE L'ÉTAT

Le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM), à travers le Fonds de Développement Agricole (FODA), annonce le recrutement d'entreprises solides ou GIE pour (i) l'acquisition et la mise à disposition des intrants de pêche et kits de contrôle sanitaires, (ii) l'installation et l'approvisionnement des poissonneries modernes, (iii) l'acquisition et la vente de poissons sur le marché local.

### I. Description :

Le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM), à travers le Fonds de Développement Agricole (FODA), annonce le recrutement d'entreprises solides ou GIE pour (i) l'acquisition et la mise à disposition des intrants de pêche et kits de contrôle sanitaires, (ii) l'installation et l'approvisionnement des poissonneries modernes, (iii) l'acquisition et la vente de poissons sur le marché local.

### II. Contexte

Dans le cadre de la riposte aux chocs des prix des produits agricoles et halieutiques entraînés par la guerre en Ukraine et les effets du réchauffement climatique, le Gouvernement Guinéen a obtenu du Fonds Monétaire International (FMI) des ressources financières d'un montant total équivalent à 53,55 millions de DTS (environ USD 71 millions) au titre du **Guichet Choc Alimentaire (GCA)**.

Le but de ce financement est d'atténuer les impacts de cette crise sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée.

Après l'approbation du Conseil d'Administration (CA) du FMI, le Gouvernement a alloué une partie de ce montant au secteur de la pêche, à travers le FODA, pour le financement de ces activités citées en référence pour l'exercice 2023.

A cet effet, le **Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime** envisage d'utiliser ce fonds pour le financement desdites activités des acteurs de la pêche pour l'acquisition et la mise à disposition des intrants de pêche, des kits de contrôle sanitaire, l'installation et l'approvisionnement des poissonneries modernes, l'acquisition et la vente de poissons sur le marché local.



Adresse : 234, Avenue KA 049 - C/kaoum, BP : 307 - Conakry, République de Guinée  
Tel : (+224) 622 37 28 81 / 654 49 10 99 / fax 30 41 60  
Email: mpems@pches.gov.gn site web : www.pches.gov.gn







RÉPUBLIQUE DE GUINÉE  
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITÉ



MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET  
DE L'ÉCONOMIE MARITIME

### III. Objectif

Le projet vise à mettre en place un mécanisme de financement en faveur des acteurs de la pêche pour l'acquisition des embarcations de pêche artisanale, des filets de pêche réglementaires et des moteurs hors bords ; faciliter l'approvisionnement du marché local en poissons, faciliter l'accessibilité des produits halieutiques par l'implantation des poissonneries modernes et l'acquisition des kits de contrôle sanitaire.

Ce projet cible les organisations à but non lucratif, les entreprises individuelles ou GIE capables d'exécuter les composantes de ce projet

### IV. Fenêtres de financement

Le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime procédera à l'ouverture des fenêtres de financements ci-après au niveau du FODA:

#### 1- Financement par la fourniture d'intrants de pêche et de kits de contrôle sanitaire à coût conventionnel :

##### Conditions d'éligibilité

- Être une entreprise ou un GIE (cinq entreprises au maximum) de droit guinéen ;
- Avoir une expérience d'au moins trois (3) ans dans le domaine d'intérêt ;
- Être prêt à contribuer à hauteur de 10% au coût d'acquisition de l'intrant ;
- Être disposé à suivre rigoureusement le plan de distribution proposé par le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime ;
- Être disposé à rembourser les ressources mises à disposition conformément à l'accord signé avec le FODA;
- Être disposé à fournir des garanties nécessaires à la couverture des risques.

#### 2- Financement d'entreprises pour l'importation et la vente de 1080 Tonnes de poissons sur le marché local dans le but d'afféner l'impact du repos biologique :

##### Conditions d'éligibilité

- Être une entreprise ou un GIE (cinq entreprises au maximum) de droit guinéen ;



Adresse : 234, Avenue KA 042 – C/kaloum, BP : 307 – Conakry, République de Guinée  
Tel : (+224) 622 37 28 81 / 654 49 10 89 / Fax 30 41 60  
Email: [np@pêche.gouv.gn](mailto:np@pêche.gouv.gn) site web : [www.pêches.gouv.gn](http://www.pêches.gouv.gn)



**Guinée**  
www.guinee.gn





RÉPUBLIQUE DE GUINÉE  
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITÉ



MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET  
DE L'ÉCONOMIE MARITIME

- Avoir une expérience d'au moins trois (3) ans dans le domaine de la pêche ;
- Être prêt à contribuer à hauteur de 10 % au coût d'importation ;
- Avoir importé des produits halieutiques au cours des deux (2) dernières années ;
- Être disposé à suivre rigoureusement le plan de distribution proposé par le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime ;
- Être disposé à rembourser les ressources mises à disposition conformément à l'accord signé avec le FODA ;
- Être disposé à fournir des garanties nécessaires à la couverture des risques.

### 3- Financement de l'installation des kiosques de vente de poissons dans les zones de forte agglomération :

#### Conditions d'éligibilité

- Être une entreprise ou un GIE (cinq entreprises au maximum) de droit guinéen ;
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de la pêche ;
- Être prêt à contribuer à hauteur de 10% au coût d'acquisition
- Être disposé à suivre rigoureusement le plan d'installation proposé par le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime ;
- Être disposé à rembourser les ressources mises à disposition conformément à l'accord signé avec le FODA;
- Être disposé à fournir des garanties nécessaires à la couverture des risques.

### 4- Financement de l'acquisition et de la mise à disposition des embarcations équipées de pêche artisanale :

#### Conditions d'éligibilité

- Être une entreprise ou un GIE (de cinq organisations au maximum) de droit guinéen ;
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de la pêche ;
- Être prêt à contribuer à 10 % du coût d'acquisition des embarcations ;
- Être disposé à suivre rigoureusement le plan de distribution proposé par le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime ;
- Être disposé à rembourser les ressources mises à disposition conformément à l'accord signé avec le FODA;
- Être disposé, dans la mesure du possible, à fournir des garanties nécessaires à la couverture des risques.



Adresse : 234, Avenue KA 042 – C/kaiburi, BP : 307 – Conakry, République de Guinée  
Tel : (+224) 622 37 28 81 / 654 49 10 89 / Fax 30 41 60  
Email: [mpemispeches@gov.gn](mailto:mpemispeches@gov.gn) site web : [www.pesches.gov.gn](http://www.pesches.gov.gn)



Guinée  
[www.guinee.gn](http://www.guinee.gn)





RÉPUBLIQUE DE GUINÉE  
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITÉ



MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET  
DE L'ÉCONOMIE MARITIME

## V. Autres Critères d'éligibilité

Les Entreprises éligibles doivent déclarer qu'elles ne se trouvent dans aucune des situations mentionnées ci-dessous, avec la déclaration complétée et signée :

- N'est pas directement ou indirectement liée au non-remboursement des fonds de l'Etat ;
- N'est impliquée ou engagée dans aucune des activités illicites, fraudes, corruption et toutes autres activités figurant sur la liste d'exclusion.

**Les Entreprises éligibles doivent aussi :**

- Démontrer la viabilité financière des investissements pour accroître les excédents commercialisables ou la fourniture de biens ou de services pour les chaînes de valeur halieutiques ;
- Être légalement enregistrées ;
- Disposer d'un compte bancaire auprès d'une Institution Financière (banque commerciale ou institution de microfinance) ;
- Être engagées à respecter toutes les exigences de sauvegarde et les mesures imposées pour cette opération d'investissement ;
- Disposer de ressources (en nature ou en espèces) dûment documentées pour la contribution à la subvention (le cas échéant) ;
- Être la principale bénéficiaire du financement.

## VI. Financement

Le mécanisme de financement consistera à mettre à disposition des fonds aux Entreprises ou organisations professionnelles avec lesquelles le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime peut signer des contrats sur la base d'objectifs clairs et des modalités de vente des intrants ou produits et le retour des fonds mis à leur disposition.

## VII. Délais, date limite de dépôt des dossiers

Les dossiers de soumission doivent être obligatoirement soumis en ligne sur la plateforme de financement du FODA à l'adresse suivante:  
[www.taley.toda.gov.gn](http://www.taley.toda.gov.gn)

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès des Directions Techniques :

- Fonds de Développement Agricole (FODA) au **+224 610 10 42 42**, pour des questions financières ;



Adresse : 234, Avenue KA 042 - C/kaloum, BP : 307 - Conakry, République de Guinée  
Tel : (+224) 622 37 28 81 / 654 49 10 89 / Fax 30 41 60  
Email: [mpem@peches.gov.gn](mailto:mpem@peches.gov.gn) site web : [www.peches.gov.gn](http://www.peches.gov.gn)







RÉPUBLIQUE DE GUINÉE  
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITÉ



MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET  
DE L'ÉCONOMIE MARITIME

- Direction Nationale de la Pêche Maritime (DNPM), au +224 621 27 26 27, pour des questions techniques ;

Les dépôts de candidature sont reçus à partir du **Jeu**di 15 Juin 2023, jusqu'à l'épuisement des ressources disponibles.

### VIII. Dossiers de candidature et critères d'évaluation

Le dossier de candidature doit comporter :

- La photo d'identité du soumissionnaire
- La lettre officielle de demande de financement
- L'attestation de régularité
- RCCM
- NIF
- Le quitus Social (CNSS)
- Le Plan Détaillé de mise en œuvre des activités.

**NB : Les documents soumis doivent être rédigés en langue française.**

### IX. Critères d'évaluation

Les projets soumis à la demande de financement du FODA sont évalués suivant quatre (04) catégories de critères :

- a) Impact du projet : Évaluer le risque que le projet ne soit pas capable de générer les impacts positifs par le guichet choc alimentaire du FMI (50%)
- b) Désirabilité du projet : Évaluer le risque que le marché ciblé soit limité, que la proposition de valeur ne séduise pas assez de clients ou que la structure ne parvienne pas à atteindre, acquérir et retenir la clientèle (20%)
- c) Faisabilité du projet : Évaluer le risque que l'activité ne marche pas, ne soit pas répliquable à grande échelle, ne puisse accéder à des ressources clés, à des activités ou des partenaires clés (15%)
- d) Durabilité du projet : Évaluer le risque que l'activité ne génère pas de revenus supérieurs aux coûts (15%).

La commission d'évaluation établira la liste des propositions techniques qui auront atteint la note technique requise de 70 points sur 100. Ces candidats seront invités par la commission à des entretiens de présentation des propositions.



Adresse : 234, Avenue KA 042 – C/kaloum, BP : 307 – Conakry, République de Guinée  
Tel : (+224) 622 37 28 81 / 654 49 10 89 / Fax 30 41 60  
Email [mpemispeches.gov.gn](mailto:mpemispeches.gov.gn) site web : [www.peches.gov.gn](http://www.peches.gov.gn)







RÉPUBLIQUE DE GUINÉE  
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITÉ



MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET  
DE L'ÉCONOMIE MARITIME

Les choix finaux seront fondés sur les résultats d'évaluation, sur le coût de chaque proposition vis-à-vis du budget disponible et sur des considérations d'ordre stratégique pour le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM).

**Charlotte DAFFE**



Adresse : 234, Avenue KA 042 - C/kaolam, BP : 307 - Conakry, République de Guinée  
Tel : (+224) 622 37 28 81 / 654 49 10 89 / Fax 30 41 60  
Email: [mpepm@peches.gov.gn](mailto:mpepm@peches.gov.gn) site web : [www.peches.gov.gn](http://www.peches.gov.gn)

